

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26070484

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

19 MAI 2026

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0438.995.076**

Nom

(en entier) : **Solar Turbines Europe**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de Finlande 8, 1420 Braine-l'Alleud**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs (délégués)

Extrait de la décision écrite de l'actionnaire unique du 17 février 2026, conformément à l'article 7 :133 du Code des sociétés et des associations.

1. Révocation de l'Administrateur et de l'Administrateur délégué

L'Actionnaire décide de révoquer M. Enrique Bangueses Pedro de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur délégué de la Société, cette révocation devenant effective des l'entrée en vigueur des présentes résolutions.

2. Nomination d'un Administrateur - M. Henrik Scherer

L'Actionnaire décide de nommer M. Henrik Scherer en qualité d'Administrateur de la Société, cette nomination devenant effective des l'entrée en vigueur des présentes résolutions, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027, et rééligible conformément aux statuts.

[...]

4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire - M. Xavier Dupret

L'Actionnaire décide de nommer M. Xavier Dupret en qualité d'Administrateur de la Société, cette nomination devenant effective des l'entrée en vigueur des présentes résolutions, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027, et rééligible conformément aux statuts.

5. Pouvoirs pour formalités et publications

L'Actionnaire donne pouvoir à tout administrateur d'accomplir toutes les actions nécessaires afin d'organiser les publications et les dépôts, y compris auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE/KBO) et du Moniteur belge, ainsi que d'accomplir toutes les formalités accessoires requises pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 février 2026.

1. Prise de connaissance des décisions écrites de l'actionnaire unique

Le Président présente au Conseil les décisions écrites de l'actionnaire unique, datées du 17 février 2026, par lesquelles :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Monsieur Enrique Bangueses Pedro a été révoqué de son mandat d'Administrateur;
- Monsieur Henrik Scherer a été nommé Administrateur;
- Monsieur Xavier Dupret a été nommé Administrateur.

Le Conseil reconnaît que ces décisions sont devenues effectives à la date de signature de la résolution de l'actionnaire, adoptée conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations.

2. Révocation de Monsieur Enrique Bangueses Pedro en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué

Pour les besoins de la tenue des registres, le Conseil consigne formellement que Monsieur Enrique Bangueses Pedro n'est plus Administrateur de la Société, son mandat ayant été révoqué avec effet immédiat le 17 février 2026. Le Conseil note et confirme que cette révocation entraîne automatiquement la cessation de ses fonctions d'Administrateur délégué. Le Conseil confirme que Monsieur Bangueses Pedro ne participe plus et n'est plus convoqué aux réunions du Conseil.

3. Nomination de Monsieur Henrik Scherer en qualité d'Administrateur délégué

Le Conseil reconnaît et consigne que, suite à la nomination de Monsieur Henrik Scherer en tant qu'Administrateur, le Conseil nomme Monsieur Henrik Scherer en qualité d'Administrateur délégué. À ce titre, il est chargé de la gestion journalière de la Société ainsi que de sa représentation dans le cadre de cette gestion, agissant individuellement, conformément aux articles 23 et 24 des statuts.

4. Pouvoirs pour formalités, publications et dépôts

Le Conseil confère plein pouvoir à tout Administrateur, avec faculté de substitution, pour procéder à tous dépôts requis auprès de la BCE/KBO et à toutes publications nécessaires au Moniteur belge, ainsi qu'à toutes formalités accessoires nécessaires à la mise en œuvre des décisions ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Eddy Rowet
Administrateur délégué